

Gerpinnes

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL DE L'ENTITÉ



Noël HIMENEZ-PALOMO, catégorie adulte
«Rue du Bonbié»

© Gerpinnes Environnement et Centre culturel de Gerpinnes – Photographie du concours annuel.

BIMESTRIEL
FÉVRIER 2001

NUMÉRO **162**



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

- Avant d'ouvrir la séance, le Président rend hommage aux Conseillers sortants.
- Avis unanime d'approbation pour la troisième modification budgétaire de la Fabrique d'église Saint-Léon de Lausprelle. L'intervention communale n'est pas modifiée.
- Travaux forestiers : approbation des devis.
- Approbation unanime de l'avenant n° 2 de la convention entre l'ICDI et la Commune de GERPINNES relative à l'octroi de subventions en matière de prévention et de gestion des déchets.
- Développement rural : approbation unanime de l'avenant à la convention, le nouveau programme est reconduit pour une période prenant fin le 30 septembre 2010.
- Circulation routière : règlement complémentaire.
- Prorogation de la réserve de recrutement d'auxiliaires et d'employés d'administration.
- Marchés de travaux et fournitures : décisions unanimes :
 1. Démontage des pinacles de l'église de Gougnyes
 2. Réparation du plafonnage de l'église de Gougnyes
 3. Placement du chauffage central à la cure d'Hymiee
 4. Aménagement du bar et de la cuisine de la salle de Gougnyes.
- Location de chasse et pêche : par quinze voix et une abstention approbation des cahiers des charges ; par quinze voix et une abstention approbation du mode d'attribution.
- C.P.A.S. : approbation unanime de la modification budgétaire n° 3.
- Budget 2001 : vote unanime de deux douzièmes provisoires, dans l'attente du vote du budget.
- Personnel enseignant : notification unanime des agents temporaires, Mlle Magaly LEPRINCE, Mlle Sophie POULAIN et Mlle Céline HOSPEL.
- Personnel de police : à l'unanimité Monsieur Alban MUNARO, agent de police depuis le 1er janvier 1999, est promu au grade d'agent brigadier de police.

Mise en place du nouveau Conseil communal le 2 janvier 2001

Installation des Conseillers communaux et élection des Echevins

• Roland MARCHAL, Bourgmestre

Rue du Moulin 3 – 6280 Gerpinnes – ☎ 071.50.30.91

Police et Sécurité, Cimetières, Environnement, Gestion Ressources Humaines, Finances, Fabrique d'église et Laïcité, Folklore.

Permanence : le samedi de 10 h à 12 h, à la Maison communale. Sur rendez-vous en téléphonant après 18 h au 071.50.30.91.

• Anne-Marie MOREAUX-BERNARD, Première Echevin

Allée Notre-Dame de Grâce 13 – 6280 Loverval – ☎ 071.43.59.59

Affaires Sociales, Santé, Personnes à mobilité réduite, Tourisme, Culture, Fêtes et Cérémonies, Seniors, Protocole.

Permanence : le vendredi de 10 h à 12 h, à la Maison communale.

• Serge QUINTART, Deuxième Echevin

Rue de la Raguette 34a – 6280 Acoz – ☎ 071.50.30.91

Travaux, Cellule égouttage, Sécurité routière et mobilité, Gestion du Patrimoine.

Permanence : le mardi de 16 h 30 à 17 h 30, à la Maison communale.

• Eric BEAUCLAIRE, Troisième Echevin

Rue d'Hanzinne 2a – 6280 Gerpinnes – ☎ 071.50.49.00 - 0476.26.11.90 - 010.23.55.97

Agriculture, Urbanisme et aménagement du territoire, Relations Publiques, Relations Comités de quartier, Informatique, Affaires européennes et Etat civil.

Permanence : le samedi de 10 h à 12 h, à la Maison communale.

• Béatrice TOUSSAINT-VERDIN, Quatrième Echevin

Allée Notre-Dame de Grâce 20 – 6280 Loverval

Enseignement et Education civique, Petite Enfance, Jeunesse.

Permanence : le samedi de 10 h à 12 h (à partir de février), à la Maison communale.

• Joseph MARCHETTI, Cinquième Echevin

Rue du Bonbié 1 – 6280 Gerpinnes – ☎ 071.50.38.80

Sport, Développement rural, Gestion des salles communales et maisons de village, Commerce, Emploi.

Permanence : le mardi de 16 h 30 à 17 h 30, à la Maison communale.

Conseillers communaux

Fernand ANTOINE	Avenue Fabiola 33	071.50.17.85
Guy GENIESSE	Rue de Bertransart 5	071.50.32.90
Robert THONON	Rue de Biesme 40	071.50.37.70
Fernand DECHAINOIS	Rue Taille à l'Aumiau 6	071.50.59.08
Léon LEMAIRE	Rue Clos des Genêts 3	071.50.15.04 - 071.50.11.37
Jean MONNOYER	Rue de l'Escuchau	071.50.10.24
Alain STRUELENS	Rue Blanche Borne 26	071.43.77.58
Denis GOREZ	Place d'Hymiee 50a	071.50.43.56
Jacques LAMBERT	Rue de Presles 107	071.50.38.17
Pol DAMIT	Rue Petit Floreffe 1	071.50.61.67
Martine DELPORTE-DANDOIS	Rue du Coumagne 35	071.50.41.86
Caroline PAWLK	Allée de la Commanderie 8	071.22.11.95
Dominique DEVILLE	Rue du Bois d'Hymiee 23	071.50.48.03
Christiane HEROLD-QUICKELS	Avenue Baudouin 28	071.50.36.65
Tomaso DI MARIA	Chemin du Roy 24	071.50.26.51

	Décisions du Conseil communal p. 3
	Centre culturel p. 5
	Syndicat d'Initiative.....p. 6
	Social.....p. 7
	C.P.A.S.....p. 8
	Aménagement du territoire et Urbanisme p. 8
	Nature et Environnement ..p. 8
	Sports • Culture Festivité.....p. 11

AVIS

1. Le jeudi 22 février 2001 à 17 heures, en la salle du Conseil de l'Administration communale de Gerpinnes, Avenue Reine Astrid, 11, le Collège échevinal procédera aux locations publiques suivantes :

A. Droits de CHASSE d'environ 260 hectares de bois et plaines répartis en 4 lots sur les sections de Bouffloux, Gerpinnes, Gougnyes et Acoz

B. Droit de PECHE dans l'étang de l'ancienne carrière à grès dans le hameau d'Hymiee

DUREE : du 1er mars 2001 au 28 février 2010.

L'adjudication se fera par ENCHERES PUBLIQUES, suivant les clauses et conditions des cahiers des charges approuvés par le Conseil Communal.

Lesdits cahiers des charges peuvent être obtenus au secrétariat communal (071/ 509002) les jours et heures ouvrables.

2. Le jeudi 22 février 2001 à 19 heures, en la salle du Conseil de l'Administration communale de Gerpinnes, le Collège procédera à la vente de 13 lots de houppiers du bois de Villers-Poterie

Le cahier des charges peut être obtenu au secrétariat communal (071/509002) les jours et heures ouvrables.

AVIS

Mise en location de l'habitation 20, rue de Biesme à FROMIEE

Le Collège échevinal de Gerpinnes met en location l'habitation sise 20, rue de Biesme à Gerpinnes-Fromiee

Début de location : 1er mars 2001

Composition de l'immeuble :

Hall-salon-salle à manger-cuisine équipée-salle de bains-3 chambres-grenier-garage-caves-chauffage central au mazout

Les offres de prix seront transmises, sous enveloppe fermée portant la mention «location de l'habitation 20, rue de Biesme» pour le vendredi 23 février 2001 à 11 heures et glissée à l'intérieur d'une enveloppe adressée à Monsieur le Bourgmestre de Gerpinnes.

Les renseignements et conditions sont à retirer au Secrétariat communal (Tél : 071/50.90.02)

VISITES DES LIEUX

- SAMEDI 27 janvier 2001 : de 13 à 14 H

- SAMEDI 3 février 2001 : de 9 à 10 H

- SAMEDI 10 février 2001 : de 9 à 10 H

- SAMEDI 17 février 2001 : de 13 à 14 H

**LES PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX PARAITRONT
LES 9 AVRIL, 28 MAI, 6 AOÛT, 15 OCTOBRE ET 26 NOVEMBRE.
Vos insertions doivent nous parvenir 40 jours avant la date de parution, aussi
restez attentif à ce délai précité. Adressez vos documents à la fois sur support
papier et sur support informatique (disquette 3.1/2),
à l'attention d'Eric BEAUCLAIRE, Echevin des Relations Publiques**

CENTRE CULTUREL

Centre culturel de Gerpinnes Rue de Villers, 63 à Gerpinnes
Tél. 071.50.11.64 ou 075.48.61.26 – Fax 071.50.13.83
Adresse électronique gerpinnesculture@swing.be

2001...Le 5ème calendrier!

Le 5ème calendrier culturel édité par le Centre culturel, illustré comme chaque année de douze photographies issues du concours annuel organisé en partenariat par Gerpinnes Environnement et le Centre culturel, a été distribué en fin d'année et dans le courant du mois de janvier.

Le Centre culturel remercie vivement les membres de comités bénévoles qui, aux côtés des membres de l'équipe du Centre, ont contribué à la distribution de ce calendrier dans les rues de notre entité.

Que soient ici remerciés pour cette participation, le Cercle de Bridge de Loverval, les Amitiés Iovervaloises, la Marche saint Hubert, le Comité des fêtes de Fromiee, Gerpinnes Environnement, l'école Notre-Dame de la Providence à Acoz, le Tennis club de Lausprelle, la Fanfare Royale d'Acoz, le Cercle Philatélique de Gerpinnes, le Cercle l'Equipe, les Sapeurs de Gerpinnes, la Chorale saint Michel, le comité d'Animations et Traditions villageoises à Gerpinnes, le Tennis club de Gerpinnes.

Si, par hasard, ce calendrier n'est pas arrivé dans votre boîte, n'hésitez pas à appeler le Centre culturel, le calendrier vous sera envoyé au plus vite.

La petite Galerie des artistes de l'entité

Dans le cadre du réaménagement de ses anciens bureaux en locaux d'activités, le Centre culturel ouvrira tout prochainement une petite galerie d'art destinée aux artistes de notre commune.

Les artistes de notre entité, qui ont déjà la possibilité d'exposer lors de nos expositions biennales et concours, auront ainsi la possibilité de présenter au public une plus large palette de leur talent.

En effet, s'ils sont limités à trois œuvres, pour des raisons de place et de nombre de participants, lors des expositions an-

nuelles, ils pourront dans la petite galerie présenter un nombre beaucoup plus important de leurs œuvres!

Un règlement de fonctionnement est en cours d'élaboration et plusieurs artistes, informés par un petit sondage lors de la dernière exposition en décembre, ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

Quelques-uns souhaitent déjà pouvoir exposer au cours de cette année.

Si vous aussi vous êtes l'un de nos artistes locaux, n'hésitez pas à nous contacter si ce nouveau projet vous intéresse! Vous recevrez en temps utiles toutes les informations relatives au projet!

Stage créatif pour enfants – Carnaval 2001

Le prochain stage créatif pour enfants de 4 à 10 ans organisé par le Centre culturel se déroulera du lundi 26 février au vendredi 2 mars sur le thème des «Chapeaux en fête»: confection de chapeaux aussi farfelus les uns que les autres et, bien entendu, de masques, maquillage, défilé dans les rues du village, ateliers gourmandises, modelage, jeux...

Les stages créatifs du Centre culturel sont organisés en partenariat avec le service des animations de la Direction générale des affaires culturelles du Hainaut et avec le Service provincial de la Jeunesse.

Le nombre d'enfants accueillis est limité et le coût de l'inscription est fixé à 1.600 francs pour la semaine complète et 1.100 francs pour une sœur ou un frère.

Si vous souhaitez y inscrire l'un de vos enfants, téléphonez au Centre culturel ou tous les renseignements complémentaires vous seront fournis.

Stage de «petits journalistes de télévision»!

En parallèle aux stages créatifs pour enfants de 4 à 10 ans, le Centre culturel lance l'idée d'un nouveau stage qui s'adresserait aux 11-13 ans: «les petits journalistes de télévision»!

Gerpinnes

Les plus âgés auraient ainsi la possibilité de continuer à participer aux stages du Centre culturel, en participant à une activité plus adaptée à leur tranche d'âge.

Le stage s'articulerait autour d'un reportage que les plus grands réaliseraient autour des activités du stage créatif des plus petits. L'objectif serait de présenter en fin de semaine, un petit film-reportage où les « 4 à 10 ans » pourraient revivre leur semaine de stage grâce au reportage réalisé par leurs aînés.

Le nombre d'enfants accueillis serait, dans un premier temps, limité à six par semaine.

Chaque enfant aurait ainsi la possibilité d'être, une fois sur la semaine, cameraman, journaliste ou preneur de son.

La participation aux frais serait similaire à celle qui est demandée pour le stage créatif des « 4 à 10 ans » et un système de réduction peut-être mis en place pour les familles qui inscriraient un enfant dans chacun des stages.

Si ce nouveau stage est susceptible de captiver l'un de vos enfants, contactez au plus tôt le Centre culturel. Le stage ne pourra se mettre en place que si un nombre minimum de trois enfants y participent.

Internet...Comment ça marche ?

WWW... qu'est ce que c'est que cette formulation bizarre d'une adresse ? Et HTTP ? HTML ?



Qui sommes-nous ?

Association sans but lucratif à caractère privé, reconnue par le Commissariat général au Tourisme de la région wallonne et constituée comme toute ASBL d'une assemblée générale et d'un comité exécutif composé de personnes entièrement bénévoles.

Ce comité de bénévoles a pour but essentiel de promouvoir le tourisme dans notre verte région par la réalisation d'actions promotionnelles et publicitaires telles la conception de brochures, de dépliants et par la création d'événements : foire de Pentecôte, marché de Noël ou la représentation lors de festivités externes à l'entité.

Nos statuts précisent d'ailleurs notre action :

- 1) L'organisation, le soutien, le développement des œuvres éducatives, artistiques, culturelles, folkloriques et touristiques dans l'entité de Gerpinnes.
- 2) La mise en valeur et la conservation des sites et monuments.
- 3) Aider tout comité ayant un but identique au sien, tout en lui laissant son entière autonomie d'action.
- 4) Informer le public, la presse, la radio, la télévision et les pouvoirs publics sur le caractère des groupes et sur la forme de leurs manifestations.
- 5) Contribuer au rayonnement de l'entité de Gerpinnes à l'étranger.

Site Internet du Syndicat d'Initiative de Gerpinnes

Vous recherchez des informations (associatives, historiques, administratives ou commerciales) sur l'entité de GERPINNES, consultez notre site Web. Depuis son activation le 13 août 1998, plus de 15.000 visiteurs ont déjà consulté notre site. Des messages venus du monde entier remplissent le livre d'or. Offrez-vous une visite à l'adresse : <http://www.si-gerpinnes.be>

Une suggestion, une remarque, nous sommes à votre écoute.

Carte de Gerpinnes

Nous vous proposons gratuitement un plan en polychromie format A0.

Et comment va-t-on chercher des informations sur un site aux Etats-Unis ou en Suède ou en Suisse, ou dans n'importe quel autre pays en payant une communication nationale ?

Si vous vous posez toutes ces questions, si pour vous tout devient subitement mystérieux lorsque vos enfants ou vos petits-enfants vous racontent avec passion comment ils « surfent sur le web grâce à un moteur de recherche » et si, enfin, vous avez envie de comprendre un peu ce que tout cela veut dire, le nouveau projet du Centre culturel s'adresse à vous !

Nous envisageons en effet la mise sur pieds de petites sessions d'information destinées à tous ceux qui n'ont pas encore eu accès à Internet et désirent simplement comprendre un peu mieux l'évolution de ce que l'on appelle les 'NTIC', les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En fonction du nombre de personnes intéressées, ces petites sessions commenceront peut-être déjà dans le courant du mois de février.

L'information sera à la fois théorique et pratique et consistera en un 'abc' d'Internet. Il ne s'agit donc pas d'une formation poussée à l'utilisation d'Internet.

Si le projet vous intéresse, téléphonez au Centre culturel ou envoyez-nous un petit mot avec vos coordonnées...vous recevrez les informations par courrier.

Vous pouvez le retirer gratuitement, ainsi que des dépliants touristiques de votre entité (une seule carte par famille), au Syndicat d'initiative de Gerpinnes, rue Schmidt, 1 en téléphonant préalablement à Edmond Van Der Meiren, président, au 071/50.45.45. de préférence après les heures de bureau.

Appel au volontariat

Vous disposez d'un peu de temps libre. Vous êtes intéressé par l'histoire de votre bourg. Vous aimez communiquer votre connaissance du patrimoine gerpinnois et œuvrer à sa reconnaissance.

Nous voulons développer une cellule active de promotion de notre patrimoine. Nous avons besoin de vous !

Prenez contact avec nous : 071 50 45 45 ou 0477 56 24 31

Par courrier : à l'adresse du SI

Par courriel : ed.vdmeiren@si-gerpinnes.be

Nouveauté

Une permanence hebdomadaire est organisée au Syndicat d'Initiative, rue Schmidt 1. La région wallonne nous accorde un emploi temps plein subsidié, afin de promouvoir encore mieux notre entité.

PROGRAMME DU IER SEMESTRE 2001 : DES GRANDS MOMENTS DE NOTRE ASSOCIATION

1. Fait' l'œuf! : Dimanche 15 avril 2001

Distribution gratuite d'œufs de Pâques, stands de jeu animé par le centre coordonné de l'enfance. En outre, plusieurs échoppes vous présenteront des produits artisanaux (fabrication d'œufs en chocolat, exposition d'œufs de tout format, volaille d'ornementation, ...)

2. Foire verte : une collaboration du Magnolia, de l'échevinat de l'Environnement dans le cadre de la journée de propreté publique

Celle-ci aura lieu, comme l'année dernière, sur l'esplanade face à la maison communale, le mai 2001. Tout ce qui touche au jardin sera présenté : Plantes à repiquer, plantes vertes, fleurs coupées, outillage de jardin, ...

Les exposants intéressés peuvent contacter le Syndicat d'Initiative au 071/501485 pendant les heures de bureau.

SOCIAL & C.P.A.S.

En raison des fêtes de Pentecôte, le jour du pointage est fixé au mercredi 6 juin au lieu du 5 juin 2001.

CARNET ROSE

BRICHARD Damien, né le 29/8/2000 – Acoz
 RARY Elian, née le 11/9/2000 – Acoz
 LEURANT Manon, née le 13/9/2000 – Acoz
 LAMY Wendy, née le 19/9/2000 – Gougnyes
 DE SANCTIS Lena, née le 21/9/2000 – Acoz
 THIRY Laurane, née le 23/9/2000 – Acoz
 PIERRET Cyril, né le 23/9/2000 – Villers-Poterie
 DAUSSOGNE Diederick, né le 27/9/2000 – Villers-Poterie
 MASUI Robin, né le 30/9/2000 – Joncret
 HOLOGNE Nicolas, né le 2/10/2000 – Gerpinnes-Centre
 BAIVY Guylian, né le 3/10/2000 – Villers-Poterie
 DUSAUSOIS Florentin, né le 4/10/2000 – Gerpinnes
 TOUSSAINT Igor, né le 5/10/2000 – Joncret
 ROQUET Paul-Emmanuel, né le 5/10/2000 – Loverval
 BADALAMENTI Laura, née le 17/10/2000 – Acoz
 VAN HELDEN Loïc, né le 24/10/2000 – Gerpinnes-Centre
 AYDOGMUS Katleen, née le 28/10/2000 – Acoz
 DUMONT Axelle, née le 30/10/2000 – Joncret
 LEBRUN Arthur, né le 3/11/2000 – Loverval
 MARASCO Michaela, née le 6/11/2000 – Acoz
 MARASCO Alessia, née le 6/11/2000 – Acoz
 LALLEMANT Tiffany, née le 10/11/2000 – Joncret
 MEUNIER Mehdi, né le 15/11/2000 – Villers-Poterie
 DE MAERTELAERE Maxime, né le 16/11/2000
 – Gerpinnes-Centre
 KEPPENS Martin, né le 16/11/2000 – Villers-Poterie
 LAMBERT Julian, né le 17/11/2000 – Gougnyes
 MINET Victoria, née le 19/11/2000 – Villers-Poterie
 KOSZULAP Hugo, né le 22/11/2000 – Loverval
 WOICHE Laurie, née le 23/11/2000 – Gougnyes
 HENRY Marine, née le 24/11/2000 – Flaches
 GLANSORFF Thomas, né le 25/11/2000 – Gougnyes
 VOUSURE Florence, née le 30/11/2000 – Acoz
 NENIN Pauline, née le 2/12/2000 – Villers-Poterie
 MARIT Antoine, né le 6/12/2000 – Villers-Poterie
 GOESSENS François, né le 7/12/2000 – Villers-Poterie

DON DE SANG, UN GESTE VOLONTAIRE QUI PEUT SAUVER UNE VIE

A Gerpinnes-Centre, de 14 h à 19 h : les lundis 2 avril, 9 juillet, 8 octobre 2001.

A l'hôpital IMTR, de 15 h à 17 h 30 : les 20 mars, 19 juin, 11 septembre, 18 décembre 2001.

RAPPEL AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Le service social de la commune met à la disposition des demandeurs d'emploi des outils susceptibles de les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi :

- les valves de la commune contiennent les offres d'emploi du FOREM;
- ces mêmes offres peuvent être consultées au bureau de l'assistant social, ainsi que les journaux du week-end consacrés aux offres d'emploi et de formation, ainsi que les offres de formation de «Carrefour Formation», de la «Mirec», de la «Funoc».

Service social : 071.50.90.47. A.L.E. 071.50.90.45

ASSOCIATION FAIM ET FROID GERPINNES

L'Association Faim et Froid Gerpinnes effectue sa deuxième collecte hivernale, les 16, 17 et 18 février 2001.

En novembre, Faim et Froid a pu récolter 3.194 kg de vivres et 78.853 F contre 3.244 kg et 82.851 F lors de la première collecte de l'hiver dernier. Ces derniers chiffres auraient donc été dépassés s'il y avait eu des collecteurs à Villers-Poterie. On ne peut cependant pas encore comptabiliser, les versements qui continuent à arriver sur le compte **630-0118000-10 d'Arc-en-Ciel - 1170 Bruxelles** avec la mention «**Projet 07 FF Gerpinnes**». Merci à tous ceux qui ont collaboré ou contribué à cette collecte. On ne désespère pas de voir de nouvelles bonnes volontés se manifester pour la collecte des 16, 17 et 18 février. Si vous pouvez consacrer quelques heures à celle-ci, faites-vous connaître au 071.50.25.71. D'avance, MERCI POUR EUX.

ALCOOLIKES ANONYMES

Informez-vous!

Permanence locale : 071.36.46.68, tous les mardis de 20 h à 22 h, salle Melot, rue J.J. Piret à Joncret.

AFFAIRES SOCIALES

Prime sur télédistribution

Il s'agit d'une prime **annuelle** de 1.000 F sur l'abonnement à la télédistribution.

Qui peut en bénéficier?

Toute personne bénéficiant du statut «P.I.V.O.» ou d'une allocation de handicapé en mesure de produire copie d'un titre d'exonération délivré par le service des redevances radio-télévision.

Comment?

Les demandeurs sont tenus d'adresser ou de déposer à l'Administration communale les documents suivants :

1. la preuve du paiement de la redevance à la télédistribution pour l'année écoulée;
2. la copie du titre d'exonération des redevances radio-télévision;
3. soit une attestation de la mutuelle certifiant que le demandeur bénéficie bien du statut «P.I.V.O.» pour une durée illimitée ou déterminée; soit le talon de la dernière allocation octroyée par le Ministère de la Prévoyance Sociale, rue de la Vierge Noire 3c, à 1000 Bruxelles.

Facture d'électricité

Vous êtes en retard de paiement et menacé de coupure. Le C.P.A.S. peut vous aider à résoudre ce problème en intervenant auprès de la Société d'énergie et en organisant avec vous un plan d'apurement. N'hésitez pas à faire appel à nous. **Le C.P.A.S. est là pour vous servir.**

Le Centre Public d'Aide Sociale de Gerpinnes sis momentanément rue Dancart (anciennes usines Bernard)
vous propose les services suivants :

1. Consultations juridiques gratuites

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 h au C.P.A.S. de Gerpinnes.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les mardis **13 mars 2001, 3 avril 2001, 8 mai 2001 et 12 juin 2001.**

Attention! Les consultations sont suspendues durant les mois de juillet et août.

Les consultations sont assurées par un avocat du barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpinnes.

2. Repas à domicile

Un service de repas à domicile à destination des personnes âgées, handicapées ou malades existe depuis de nombreuses années au C.P.A.S.

Les repas vous sont livrés chauds du lundi au vendredi.

Pour les personnes qui le souhaitent, des repas surgelés sont distribués pour les week-ends et jours fériés.

Le prix des repas varie de 90 à 245 F en fonction des revenus.

3. Dépannage à domicile

Vous connaissez déjà le service dépannage du C.P.A.S.

Si vous êtes âgé, malade ou handicapé, si vos revenus sont modestes et si vous éprouvez des difficultés à effectuer vous-même les petits travaux d'entretien (tonte de pelouse, fauchage, petites réparations,...), vous pouvez faire appel au C.P.A.S.

Une participation financière vous sera demandée en fonction de vos revenus.

4. Prêt de matériel sanitaire

Le C.P.A.S. de Gerpinnes loue du matériel sanitaire divers (béquilles, lit, tribune, voiturette,...) aux habitants de l'entité.

Le prix des locations varie suivant le type de matériel loué (de 50 à 250 F/mois). Une caution est également demandée; celle-ci varie de 300 à 2.000 F; elle est restituée à la fin de la location.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ces différents services, n'hésitez pas à nous contacter au 071.50.29.11 du lundi au vendredi de 8 à 16 h.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vu l'article 7 du CWATUP, le Collège échevinal invite les personnes désirant faire partie de cette C.C.A.T. à transmettre leur candidature sous pli recommandé à l'Administration communale, avenue Reine Astrid 11 - 6280 Gerpinnes. Date limite le 28 février 2001.

12 membres effectifs et 12 membres suppléants seront choisis parmi la population en fonction de la situation géographique et de leur représentativité des groupements locaux, il est donc indispensable de motiver votre demande.

Les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès d'Eric Beauclaire, Echevin chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, tél. 071/50.90.64.

AVIS

De manière à mieux évaluer l'intégration spéciale des constructions, le Collège échevinal a décidé, en date du 10 janvier dernier, d'imposer une simulation visuelle pour toute demande de permis d'urbanisme, exception faite des dossiers de minime importance. Cette simulation peut être un dessin respectant les échelles en tenant compte de l'environnement.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

FEDERATION HORTICOLE ET DE PETIT ELEVEGE DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE
Association Sans But Lucratif

le magnolia



Conférences organisées par le Cercle horticole Régionale "LE MAGNOLIA"

Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture

et par la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut

Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous.

Les conférences débutent à l'heure précise

Adresse internet : <http://gallery.uunet.be/lemagnolia>

Section de Gerpinnes : à 19h30 dans la salle communale annexe 1 - rue Schmidt

Le 09/03/2001 - M. COPPEE - La construction d'un poulailler rationnel

Le 13/04/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur

Le 12/02/2001 - M. HANOTIER - La fabrication de boutures

Le 12/03/2001 - M. COPPEE - La construction d'un poulailler rationnel.
Le 16/04/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61

Le 14/02/2001 - M. AUGUSTINUS - Les arbustes à petits fruits
Le 14/03/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis
Le 18/04/2001 - M. COPPEE - La construction d'un poulailler rationnel

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" rue J.J. Piret

Le 19/02/2001 - M. HANOTIER - La fabrication de boutures
Le 19/03/2001 - M. COPPEE - La construction d'un poulailler rationnel
Le 23/04/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT tél 071.50.22.28.



COMMUNE DE GERPINNES

Le 27 novembre 2000

a eu lieu la cérémonie de remise des prix du concours de façades fleuries 2000
organisé dans le cadre du «Hainaut fleuri 2000»
par le cercle horticole «Le Magnolia»

sous le patronage de l'Administration communale

et de la Commission de l'Environnement de Gerpinnes

avec la participation du Centre culturel, et du Syndicat d'Initiative de Gerpinnes

il était placé sous l'Inspection de la Direction Générale des Affaires culturelles du Hainaut.



Section de ACOZ-JONCRET

1. CIMAN Mario, 2. MATHYS Edmont, 3. SALMON Philippe, 4. DELISEE Michel, 5. SAINTHUILE Monique, 6. CHERMANNE Daniel,
7. LAMBOT Gisèle, 8. LEGLISE Remy, 9. STIERS Maurice, 10. NIHOUL Marie, 11. LOCICERO Salvator, 12. FENSIE-GALLE Nadia,
13. HANUT Albert, 14. CAMBONI Armando, 15. BINATO Lorian, 16. TIMMERMAN-DELHAYE, 17. VANDENBRACHT Pascal.

Section de GERPINNES

Hors concours TONOLA Hubert, 1. VANDENBOSCH Jean-Claude, 2. DELATTE Jean-François, 3. GERARDS Auguste, 4. GENARD Gisèle,

Section de LOVERVAL

1. WATHELET Edgard, 2. LAMBRECHTS José, 3. WILMOTTE Jacques, 4. BRASSEUR Maurice.

Section de GOUGNIES - VILLERS-POTERIE

1. HARBONNIER Jean, 2. DE SMET Jean et VANDEMERGEL Claude, 4. UVIER Jean,
5. ANDRE François, 6. GILLE Franz et UVIER Alain, 8. ANDRE Claire et DUBRU Thierry, 10. CATINUS Pascale, 11. MORIAME Bernadette,
12. COLLYNS Achille et PHILIPPART Jacques, 14. BAUDRY Muriel.

Un prix spécial a été décerné à M^{mes} CHERMANNE, DEMUYNCK et MICHEL, institutrices de l'école Fondamentale du Collège Saint-Augustin pour la décoration de parterre réalisé par les élèves de leurs classes dans le parc du Collège.

CONCOURS DE RUES FLEURIES

Un concours de rues fleuries était également organisé. Ce sont les riverains de la rue Sainte-Rolende à Gougny qui ont été récompensés (taux de participation de 95 %). Ils se verront offrir la décoration florale de leur habitation pour l'année prochaine.

Les autres rues classées sont la rue de Joncret à Acoz et la rue Paganetti aux Flaches.

Par la même occasion le Cercle Horticole récompensait les lauréats du concours de potagers.

Section de ACOZ-JONCRET

1. CIMAN Mario, 2. SAINTHUILE Monique, 3. LOCICERO Salvator, 4. NIHOUL Marie.

Section de GERPINNES

1. DUJEU Dominique, 2. DELBART Joseph, 3. SCHITTEKATTE Gustave, 4. MAHY Jean, GASPARD André.

Section de LOVERVAL

1. WATHELET Edgard, 2. FICHEROULLE Fernand et GEONET Ernest, 4. BARBIER Roger.

Section de GOUGNIES - VILLERS-POTERIE

1. DE SMET Jean, 2. HARBONNIER Jean, 3. PHILIPPART Jacques et UVIER Jean.

DEPOTS ILLICITES DANS LES POUBELLES PUBLIQUES

De plus en plus, nous constatons que des citoyens peu scrupuleux se débarrassent de leurs déchets ménagers dans les poubelles publiques (notamment avenues Astrid et Albert I^{er} à Gerpinnes) de façon à éluder le système des sacs payants.

Pour remédier à ce problème, le service des travaux fouillera systématiquement tous les dépôts illégaux afin d'identifier les coupables. Ceux-ci se verront alors infliger une taxe de 5.000 F.

A ce titre, rappelons que l'article 54 du règlement général de police stipule que : «Il est interdit de placer des déchets ménagers à côté ou sur le récipient de collecte. Il est défendu de verser les ordures dans les corbeilles à papier placées sur la voie publique ou sur tout autre emplacement situé sur la voie publique ou aux abords de celle-ci».

Calendriers des différentes collectes de déchets ménagers

L'ICDI nous rappelle que les différentes collectes décrites ci-après s'effectuent dès **6 heures du matin**. Le circuit de celles-ci pouvant changer (pour cause de travaux par exemple), il est conseillé à toute la population de déposer ses immondices bien avant le début du ramassage et ce, tout en respectant le règlement général de police qui suit.

«Article 50: Une fois par semaine, le jour de collecte ou au plus tôt la veille de ce jour à 18 heures, les sacs seront déposés au

long des façades à voirie ou des murets de manière à ne pas gêner la circulation et à être parfaitement visibles de la rue. Pour les voies inaccessibles aux véhicules de collecte et pour les chemins privés, les sacs seront déposés à l'entrée de ceux-ci. La présente disposition s'applique également aux conteneurs. Il est interdit de fouiller dans les sacs, de les déplacer, de les détériorer sciemment ou de les vider entièrement ou partiellement sur la voie publique. Les utilisateurs des sacs sont responsables de leur intégrité jusqu'à la collecte ainsi que des accidents pouvant résulter de leur présence sur la voie publique».

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices restent inchangées pour l'année 2001.

Le lundi : Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.

Le mardi : Fromiée, Gerpinnes-Centre, Gougny, Hymiee, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2001, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit :

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 16/04/2001	Samedi 14/04/2001
Fête de travail	Mardi 01/05/2001	Samedi 28/04/2001
Ascension	Jeudi 24/05/2001	Samedi 26/05/2001

Gerpinnes

B) Participations aux collectes sélectives de porte à porte :

papiers et cartons :

Les collectes sélectives de papiers et cartons organisées de porte à porte dans l'entité auront lieu aux dates suivantes :

Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle Loverval	12/03	14/05
Fromiée, Gerpinnes-Centre, Gougnies, Hymiee, Villers-Poterie	13/03	15/05

verre :

Les collectes sélectives de verre organisées de porte à porte dans l'entité auront lieu aux dates suivantes :

Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle Loverval	19/2	9/4
Fromiée, Gerpinnes-Centre, Gougnies, Hymiee, Villers-Poterie	20/2	10/4

Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs de Gerpinnes est situé : rue J.J. Piret à Joncret. (Tél. 071.50.30.07).

Ses heures d'ouverture sont décrites ci-dessous :

Horaire du parc à conteneurs	
En semaine	de 11 h à 17 h
Le samedi	de 8 h à 16 h

A l'occasion des jours fériés de l'année 2001, le parc à conteneurs sera fermé suivant le calendrier ci-après :

Jour férié	Fermeture correspondante
Férié Parc	Samedi 24/02/2001
Férié Parc	Samedi 24/03/2001
Férié Parc	Samedi 14/04/2001
Pâques	Lundi 16/04/2001
Férié Parc	Lundi 30/04/2001
Fête du travail	Mardi 01/05/2001
Ascension	Jeudi 24/05/2001

ACHATS FUTES, DECHETS LIMITES

Les commerçants participent aussi...

Achats futes,



déchets limités !

La campagne de prévention des déchets «ACHATS FUTES - DECHETS LIMITES» de l'I.C.D.I. a pour objectif, rappelons-le, d'aider les ménages à utiliser moins de sacs payants, en achetant moins de déchets.

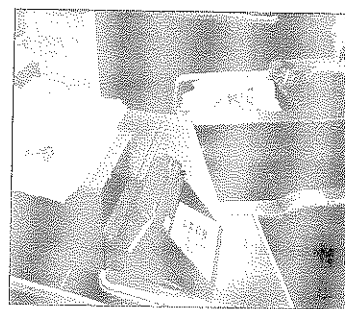
Durant le mois de novembre 2000, l'I.C.D.I. en collaboration avec Espace Environnement, a organisé la semaine

de la prévention des déchets et du compostage avec les commerçants implantés sur la zone.

Il s'agit là d'une première action menée sur une grande échelle pour promouvoir les achats futes dans les supermarchés.

Que s'est-il passé de concret dans les supermarchés?

Durant le week-end des 24 et 25 novembre, une quarantaine de grandes surfaces commerciales de la région de Charleroi ont collaboré à l'action.



Dans les magasins, des brochures donnant des conseils pratiques, pour aider les ménages à revenir de leurs courses avec le moins de déchets d'emballage possible, ont été déposées au niveau des caisses. En un week-end, quelques 12 000 brochures ont été emportées volontairement par la clientèle. Ce fut un réel succès.

Et dans les jardineries?



Parallèlement à cette action menée dans les grandes surfaces, 14 magasins de jardinage ont réalisé un stand mettant en exergue le compostage. Il est important de rappeler qu'environ 50% de nos poubelles sont composées de déchets organiques (restes de repas, déchets de cuisine, de jardin). **Savez-vous que 133 guides composteurs bénévoles ont suivi une formation dans le domaine et, chose importante, ils sont à votre entière disposition pour vous informer sur le sujet? Trois sont de l'entité. Si vous désirez connaître leurs coordonnées, n'hésitez pas à donner un petit coût de téléphone au 071/44.00.40?**

Mais aussi chez les brasseurs!

Les drive-in et les brasseurs n'étaient pas en reste durant cette semaine de la prévention des déchets. Dix d'entre eux ont répondu présents à l'invitation. Tout à fait à leur place dans une telle campagne, car n'oublions pas que la majorité des produits proposés à leur clientèle sont des bouteilles consignées.

Durant cette semaine, les commerçants ont décidé d'assurer la promotion des bouteilles consignées et les conditionnements en verre. Une brochure « le Verre dans tous ses états » était disponible pour la clientèle.

Cette brochure dresse l'inventaire des catégories de produits conditionnés en verre (à titre d'exemples : les légumes, les produits laitiers, les fruits, ...). Il est bon de rappeler que le verre est repris à votre domicile par la collecte sélective organisée par l'I.C.D.I.

Et vous, comment pouvez-vous participer?

Vous désirez vous procurer les brochures mentionnées dans le texte (les achats futes, le compostage, le verre) ou de plus amples informations au sujet de la campagne, n'hésitez pas à contacter, chez Espace Environnement, le Réseau Eco-consommation au 071/300.301 tous les jours ouvrables de 9h30 à 13h30.

ABATTAGE ET PLANTATION D'ARBRES ET DE HAIES

1. Les déboisements

Un déboisement est soumis à permis de bâtir et à une évaluation préalable de ses incidences sur l'environnement. Est considéré comme déboisement, tout abattage d'arbres qui répond aux critères cumulatifs suivants :

- * destruction de tout ou partie d'un bois (l'abattage d'arbres isolés n'est donc pas un déboisement) ;
- * abattage destiné à donner au sol une autre destination qu'un espace boisé (route, agriculture, construction, etc.) : un abattage suivi d'une plantation de jeunes arbres n'est donc pas un déboisement.

2. Les abattages d'arbres isolés

L'abattage d'arbres isolés à hautes tiges plantés dans un espace vert prévu par un plan communal d'aménagement (P.C.A.) et des arbres situés dans le périmètre d'un lotissement autorisé par un permis de lotir, nécessite un permis d'urbanisme et, en principe, une évaluation préalable d'incidences sur l'environnement. Certains règlements communaux imposent un permis de bâtir pour l'abattage d'arbres autres que ceux qui viennent d'être évoqués. Renseignez-vous auprès du service Urbanisme de l'Administration communale (M^{me} Broucke).

3. La plantation d'arbres

a. Les distances à respecter

- * Un arbre ne peut être planté à la limite de deux propriétés qu'en respectant des distances réglementaires. Sauf usage contraire dans la région, ces distances sont de :

- pour les arbres à hautes tiges : 2 m de la limite de la propriété ;
- pour les autres arbres et pour les haies vives : 0,50 m.

- * Dans les zones agricoles, il n'est pas permis de procéder à des plantations forestières à moins de 6 m des limites de la propriété. En outre, une autorisation doit être demandée au Collège échevinal. Il en est de même dans une zone réservée aux plantations forestières le long d'une zone agricole.

b. La plantation des résineux

Il est interdit de planter ou replanter des résineux ou de laisser développer leurs semis dans certains endroits :

- à moins de 6 m des berges de tout cours d'eau, en ce compris, les sources ;
- dans les zones mentionnées comme zones naturelles (zones «N»), zones naturelles d'intérêt scientifique ou réserves naturelles (zone «R») aux plans de secteurs.

SPORTS • CULTURE • FESTIVITES

VELO CLUB GERPINNES

Ami(e)s cyclistes, sachez qu'il existe un club de randonnée cycliste dans notre entité gerpinnoise. Les sorties s'effectuent dès le printemps, chaque dimanche matin à partir de 9 h au départ de Gerpinnes-Centre, place des Combattants.

Ambiance conviviale - Allure libre.

Si vous êtes intéressé(e), contact peut être pris auprès de Chr. Volland au n° de tél. 071.50.52.50 ou au 0478.36.13.68.

AVIS

Pour permettre l'organisation du MERITE SPORTIF, une commission de sélection doit être mise en place, c'est pour cette raison que cette organisation est reportée. La date vous sera communiquée dans un prochain bulletin.

De manière à recenser les sportifs qui pratiquent une discipline individuelle, ceux-ci sont invités à se faire connaître auprès de l'Echevin des sports M. Joseph Marchetti.

MANIFESTATIONS DANS LES ECOLES COMMUNALES

- 17 mars 2001 à 14 h : Les Flaches - FANCY-FAIR
- 24 mars 2001 à 14 h : Gougnes - FANCY-FAIR
- 24 mars 2001 à 13 h 30 : Lausprelle - MARCHE PARRAINEE
- 25 mars 2001 à 9 h : Hymiee - CONCENTRATION V.T.T.

LE CERCLE L'EQUIPE DE GERPINNES

présente à la salle des fêtes, place des Combattants à Gerpinnes : **IN PEPE, ÇA VA 4, BONDJOU LES DEGATS.** Comédie en 3 actes et 5 tableaux de Jean-Michel Timmermans. Mise en scène par Pierre Yernaux. Régie générale : Jean-Marie Lorent et sa dévouée équipe. Conseiller artistique : Henri Caussin. Grîmes : Rolende Chapelle.

Jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 mars 2001 à 19 h 30.

Dimanche 1 avril 2001 à 16 h 30.

P.A.F. : 200 F - Réduction de 50 % le jeudi pour les 3 x 20 et les enfants de moins de 12 ans.

Uniquement sur réservation au 071.50.26.59 ou au Café de l'Hôtel de Ville, place des Combattants, Gerpinnes.

GRAND FEU A ACOZ : SAMEDI 3 MARS 2001

Programme des festivités :

- 16 h 30 Inscription (gratuite) des masqués en la salle Fernand Pouleur.
- 15 h 00 Départ du cortège en musique dans les différents quartiers du village.
- 20 h 00 Allumage du bûcher, rue de la Raguette.
- 20 h 30 Bal masqué animé par la sono «Alternances». Entrée gratuite (salle Pouleur).
- 22 h 00 Remise des prix aux petits masqués.
- 23 h 00 Remise des prix aux grands masqués.
- 20.000 F de prix.

GRAND FEU A GERPINNES-CENTRE DIMANCHE 4 MARS 2001

Programme des festivités :

- 05 h 00 Bossage des gilles.
- 09 h 00 Perception de la dîme.
- 11 h 30 Rondeau des gilles (place des Combattants). Grande fricassée (salle communale).
- 15 h 30 Rassemblement des masqués.
- 16 h 00 Départ du cortège carnavalesque (place des Combattants).
- 18 h 00 Rondeau des gilles (quartier de la gare).
- 19 h 30 Rassemblement des masqués (place des Combattants).
- 20 h 00 Allumage du bûcher (parc Saint-Adrien).
- 20 h 30 Rondeau final des gilles (place des Combattants).
- 20 h 45 Grand bal masqué (salle communale).
- 21 h 00 Remise des prix aux enfants.
- 23 h 00 Remise des prix aux adultes.

GRAND FEU A GOUGNES SAMEDI 10 MARS 2001

Programme des festivités :

Vendredi 9 mars 2001

- 19 h 00 Souper «choucroute» (à la salle des fêtes). Réservation obligatoire avant le 3 mars au 071.50.41.16

Samedi 10 mars 2001

- 09 h 00 Perception de la dîme en compagnie du pendu.

Gerpinnes

- 10 h 00 Grimage des enfants (à la salle).
- 14 h 30 Cortège carnavalesque : départ du quartier de l'Europe avec la participation de la fanfare d'Acoz. Animations festives assurées par «L'Eléphant» de l'A.S.B.L. Comité des fêtes de Gougny. Vente de «vin chaud» et de «saucisses grillées». Distribution de friandises aux rejets du cortège.
- 17 h 00 Rondeau sur la place Communale (fumigènes et feux de bingale).
- 18 h 00 Farandoles et remise des prix aux enfants (animée par la sono Watt Sound à la salle des fêtes).
- 19 h 30 Rondeau du pendu et son cortège de flambeaux (fumigènes et feux de bingale à l'Ermitage).
- 20 h 00 Rue Sainte-Rolende : grand feu (allumage effectué par les derniers mariés du village).
- 21 h 00 A la salle Aimé André : bal masqué et travesti, animé par la sono «Watt Sound». Vente de bière au mètre!! P.A.F. 100 F (entrée gratuite aux masqués participant au cortège carnavalesque).
- 23 h 00 Remise des prix : 20.000 F de prix. Les prix seront décernés par le jury du concours «des illuminations des façades» et le thème pour l'année 2001 est le «troisième millénaire». Pour avoir un prix, il faut participer à tout le cortège.

GRAND FEU A HYMIEE SAMEDI 10 & DIMANCHE 11 MARS 2001

Programme des festivités :

Samedi 10 mars 2001

- 16 h 00 Sortie en batterie - Ouverture des loges foraines.
- 23 h 00 Remise des prix aux masqués au café Le Bistrot.

Dimanche 11 mars 2001

- 16 h 00 Ouverture des loges foraines - Sortie en batterie.
- 19 h 00 Rassemblement des masqués devant l'église.
- 19 h 30 Départ en cortège.
- 20 h 00 Allumage du bûcher par les derniers mariés du village.
- 21 h 00 Remise des prix aux enfants masqués.
- 22 h 30 Remise des prix aux masqués aux adultes au café «Le Bistrot» - Soirée dansante.

GRAND FEU A JONCRET SAMEDI 17 MARS 2001

Programme des festivités :

- 15 h 30 Rassemblement du cortège, salle communale, rue des Guichoux.
- 16 h 00 Départ du cortège, il sillonnera les rues du village.
- 20 h 00 Allumage du bûcher par les derniers mariés (rue de Fagnet).
- 21 h 00 Bal - 10.000 F de prix pour les personnes masquées.

GRAND FEU AUX FLACHES

Le samedi 24 mars 2001

- 15 h 00 Départ du cortège.
- 20 h 00 Retour au club pour allumer le bûcher.
- 21 h 00 Soirée dansante animée par un D.J.
Pour les non masqués, des activités seront organisées sur le terrain de foot (jeux anciens).

Le dimanche 25 mars 2001

- 13 h 00 Jeux de quilles.
- 18 h 00 Thé dansant. Les enfants venez avec vos mamies et papys. Qu'ils viennent danser sur un air d'accordéon!

Le lundi 26 mars 2001

- 19 h 00 Match. Les entraîneurs contre vos courageux papas.
Nous avons la chance d'avoir la présence de forains tout le week-end. Carrousel, scooters, bulldozer, etc. Alors venez nombreux vous amuser.

GRAND FEU A FROMIEE SAMEDI 24 MARS 2001

13^e grand feu - Programme des festivités :

- 17 h 00 Rassemblement des masqués à la «Maison de Village» suivi d'un défilé au son de la fanfare d'Hanzinne.
- 20 h 00 Allumage du bûcher par Monsieur Noël.
(Le bûcher sera établi sur une prairie à la sortie du village en direction de Biesme).
- 21 h 00 Bal masqué (sono du comité).
- 22 h 30 Remise des prix. Prix à tous les masqués.

GRAND FEU A VILLERS-POTERIE SAMEDI 31 MARS 2001

Programme des festivités :

- 14 h 00 Rassemblement des masqués à la salle des fêtes de Villers.
- 14 h 30 Départ du cortège à travers les rues du village. Participation de chars et musiciens.
- 20 h 15 Mise à feu du bûcher par les derniers mariés de l'année (adresse du brûlage du feu est encore à convenir).
- 21 h 00 Bal costumé animé par la sono «Watt Sound» à la salle des fêtes, rue de Presles. Participation aux frais : 99 F, entrée gratuite pour les participants du cortège.
- 22 h 00 Remise des prix.

Le comité des fêtes des Flaches organise son traditionnel concours de belote le samedi 24 février 2001, à 19 h 30, à la taverne des Quatre Chemins, à Gerpinnes-Flaches.
Equipes formées - Prix en espèces - Inscription : 300 F.
Venez nombreux.

LOISIRS CERCLE PHILATELIQUE GERPINNOIS

11^e bourse d'échanges le samedi 10 mars 2001, au Collège Saint-Augustin, avenue Reine Astrid 13, à Gerpinnes-Centre. Timbres-poste, cartes postales, pièces de monnaie, télécartes, BD, boîtes d'allumettes, bagues de cigares et vieux papiers.
Réservation des tables jusqu'au 26 février à Jacques Basselet au 071.50.24.36.

Présence de nombreux marchands reconnus, entrée et tombola gratuites pour tous les visiteurs.

Le Cercle philatélique gerpinnois se réunit tous les premiers mardis du mois, à 19 h, dans la salle en face de l'église de Gerpinnes-Centre. Vous êtes les bienvenus.

Pompes funèbres DONATI-LAMBOT

Funérarium
Rue de Villers 47 - COUILLET
☎ 071.43.20.26

FUNERARIUM à GERPINNES

Rue Albert 1^{er} 25 - ☎ 071.50.16.06